



FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS DE TABLE

3, rue Dieudonné Costes - B.P. 40348 75625 PARIS CEDEX 13

### N2 Messieurs et Dames Zone 4

### CRITERIUM FEDERAL Tour 1

### CONVOICATIONS

**Toutes les catégories se dérouleront à ISTRES (13800)**

Complexe sportif le PODIUM, chemin de CAPEAU

**Le Samedi 14 octobre 2023**

Appel 13H30

Début des épreuves 14H00

**Le Dimanche 15 octobre 2023**

Poursuite de la compétition à 9H00

**Responsable Fédéral** : Gilbert CHAVEROT 06.82.84.33.48 g.chaverot@laura-tt.fr

**Juge-arbitre** :

**Organisateur** : ISTRES TT 04.42.49.16.71 istrestt@gmail.com  
http://www.istrestt.com

**Les balles seront des Nittaku Premium 40+.**

**N'OUBLIEZ PAS VOTRE PREUVE DE LICENCE avec CERTIFICATION MEDICALE**

La preuve de la licenciation peut se faire via tous les moyens à jour mis à disposition par la FFTT.

**RAPPEL** : Forfait non excusé = Pénalité financière de 20 € + Exclusion de la compétition

**Nota : Le forfait est excusé si :**

Le joueur prévient le Responsable Fédéral de son absence **au plus tard le mercredi (avant 12h00)** qui précède la compétition. **Confirmation écrite** (mail ou courrier) **indispensable**  
**Son absence est signalée avant le début de la compétition.** Le joueur fait alors parvenir un **certificat médical au Responsable Fédéral dès le lundi suivant la compétition**

**Tout l'affichage papier est remplacé par un accès aux informations mises à jour par le JA, tout au long de la compétition ; Vous n'aurez qu'à lire un QR code pour tout voir sur votre smartphone !**

## **DEROULEMENT DE LA COMPETITION :**

**Tableaux féminins :** 5 tableaux de **10 joueuses** – Toutes les places sont jouées –  
2 Poules de 5 ; Barrages 2<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> ; Les perdantes jouent les places 5-6 et les gagnantes avec les 1<sup>ères</sup> pour les places 1 à 4 ; 1/2F et F entre les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> pour les places 7-10.

**Tableaux masculins :** 5 tableaux de **16 joueurs** – Toutes les places sont jouées -  
4 Poules de 4 ; Barrages 2<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> ; les perdants avec les 4<sup>èmes</sup> jouent les places 9-16 ;  
Les gagnants avec les 1<sup>ers</sup> jouent les places 1-8 .

Choix de l'article I.302 des règlements sportifs échelon national :

### **Placement des joueurs dans la liste :**

Au tour 1, les joueurs sont placés d'après le dernier classement officiel diffusé.

Aux tours suivants, **les joueurs sont placés selon les résultats du tour précédent** ; si un joueur qualifié n'a pas participé au tour précédent, il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points 'licence' que lui .

**La mise en poule se fait suivant la méthode par blocs ; Les 4 premiers en position 1 des poules 1 à 4 ; Tirage au sort entre les 5 à 8 en position 2 ; De même 9 à 12 et 13 à 16 en position 3,4.  
Tant que c'est possible, on évite 2 joueurs d'un club dans une même poule.**

### **Les règles pour les montées de N2 :**

Rappel de l'article III.205.2 des règlements sportifs (échelon nationale 2) :

*A l'issue de chacun des **trois premiers tours** :*

- le premier des tableaux ME et DE accèdent obligatoirement à la nationale 1 ;
- le premier des tableaux M19, M15, D19, D15 accède à la nationale 1 ou participe en nationale 2 au tableau immédiatement supérieur ;
- le premier des tableaux M13, M11, D13, D11 participe en nationale 2 au tableau immédiatement supérieur.

*A l'issue du **dernier tour** :*

- le premier des tableaux ME et DE accède à la nationale 1 ou participe en nationale 2, la saison suivante.
- le premier des tableaux M19, M15, D19, D15 accède à la nationale 1, s'il reste dans la même catégorie d'âge ; sinon, il participe en nationale 2 au tableau immédiatement supérieur ;
- le premier des tableaux M13, M11, D13, D11 participe en nationale 2 au tableau immédiatement supérieur.

### **Les règles de base pour les descentes en PN, sans compter les maintiens pour absence justifiée :**

Dans les tableaux masculins de 16 joueurs :

- 1 montée de N2 en N1, ou N2 catégorie supérieure pour les jeunes (obligatoire pour -11, -13) ;
- 6 montées de PN (4 venant de AURA, 2 de PACA, 3 chacune **en M13**) ;
- Donc, 5 descentes (12<sup>ème</sup> à 16<sup>ème</sup>) de N2 en PN, pour les tableaux MSE, M19, M11, et 6 descentes (11<sup>ème</sup> à 16<sup>ème</sup>) de N2 en PN, pour les tableaux M15, M13 !

Dans les tableaux féminins de 10 joueuses :

- 1 montée de N2 en N1, ou N2 catégorie supérieure, pour les jeunes (obligatoire pour -11, -13) ;
- 3 montées de PN (2 venant de AURA, 1 de PACA) ;
- Donc, 2 descentes (9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup>) de N2 en PN, pour les tableaux DSE, D19, D11, et 3 descentes (8<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup>) de N2 en PN, pour les tableaux D15, D13 !

+ 1 descente supplémentaire en XSE (X19) si le montant de X19 (X15) choisit la montée en catégorie supérieure pour le tour suivant...

+ 1 descente supplémentaire en X15 (X19) si l'un des descendants de X19 (XSE) est un -15 (-19) qui avait choisi la montée en catégorie supérieure lors d'un tour précédent...